

Compte Rendu du Conseil Municipal du lundi 07 octobre 2019

Conformément à l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales

Présents : Jean-Paul Pradines, Chantal Bury, Christian Bonneu, Pierre Dulewski, Séverine Bouroumeau, Grégoire de Flaujac, Cécile Genovesio, Marie-Claire Mourleau

Excusés : Louis Mainguet, Sébastien Lagourgue, Alain Malgouyres Monique Neplaz, Volker Otlinghaus, Laurent Normandin-Varenne, Sylvie Pomier,

1. Institution du régime IHTS et suppression de IAT :

Monsieur le Maire souhaite que l'agent technique ayant pour mission l'entretien de la voirie communale, des bâtiments communaux et des espaces verts soit autorisé à effectuer des heures supplémentaires au-delà de la durée légale de travail pour répondre aux travaux d'urgence et occasionnel en dehors de son temps de travail. De ce fait l'Indemnité Administrative et de Technicité pour ce poste est supprimée. Le Conseil Municipal est d'accord.

2. Présentation du RIFSEEP par le CDG

Madame Céline DUPRAT du Centre De Gestion 47 présente aux élus le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP). Ce régime indemnitare est obligatoire depuis fin 2016. Monsieur le Maire souhaite traduire la situation actuelle dans ce nouveau régime indemnitare.

Le dossier doit être soumis au Comité technique du 28 novembre 2019. Ce qui implique d'envoyer une saisine avant le 18 octobre 2019. Un projet de délibération tenant compte de tous les paramètres est soumis aux élus.

3. Modifications des statuts du chenil départemental

Monsieur le Maire rappelle que la commune est adhérente au Chenil Fourrière 47. Par délibération de son Comité Syndical du 14 septembre 2019, le Chenil a modifié ses statuts. Cette modification porte sur :

- La création de collèges électoraux composés par les communes membres d'une même EPCI, soit 12 collèges électoraux sur le département.
- L'élection de délégués titulaires et suppléants au sein de chaque collège électoral.

Le Conseil Municipal est d'accord.

4. Ré-adhésion au service de Télé-alerte

L'adhésion du 1er janvier 2016 au service de Télé-alerte arrive à terme. Le Conseil Municipal est d'accord pour reconduire l'adhésion et de payer 50 % du coût de fonctionnement annuel, soit 100 € et de prendre en charge la totalité de la diffusion des messages.

5. Modifications des indemnités de fonctions des élus

La délibération n°30 du 4 avril 2014 doit être rectifiée, sans pour autant modifier les indemnités allouées. Il faut lire : 6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique pour le 1° adjoint et 3% pour le 2° et 3°. L'ensemble des conseillers est d'accord.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Recours de l'Etat contre le PLUi** : Monsieur le Maire fait lecture du dernier recours de l'Etat en appel auprès du tribunal administratif. Le juge a maintenu 4 zones constructibles, dont un sur la commune. 19 zonages ont été annulés (dont un sur la commune).
- **Intrusion à l'école cet été** : Monsieur le Maire informe qu'une enceinte a disparue. La directrice de l'école demande si la commune veut bien participer à ce nouvel achat. Les conseillers ne sont pas d'accord.
- **Fête du village** : L'ensemble des conseillers fait le constat du manque de fréquentation et de mobilisation pour la fête du village. Ils demandent qu'un bilan financier soit réalisé pour rétablir les comptes et soulignent le travail bénévole des membres du comité des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close.